BREVET du SONNEUR ÉVALUATIONS PRÉPARATOIRES - EXAMEN



Doc. 20180410

LIEU :					DATE :			
NOM:				PRÉNOM :				
N° Carte adhérent :			Un	Le document original sera remis au candidat. Une copie sera adressée par l'organisateur, sous 8 jours au secrétariat FITF.				
Les modules A, B, C et D peuvent être validés lors de Sessions d'Évaluation en Région, lors d'un Concours Fédéral Régional ou aux Festivals								
ÉVALUATIONS TECHNIQUES								
MODULE A	11011	"SONORITÉ"						
SON (forté) Juste, Constant et	Observations							
Module A validé		Oui		Non		Validé précéde	mment	
MODULE B		"ARTICULATIONS"						
Piqués		Observations						
Module	B validé	Oui		Non		Validé précéde	mment	
MODULE C					"ORN	NEMENTS''		
Tayauts (Simple et Double)		Observations						
Module	C validé	Oui		Non		Validé précéde	mment	
ÉVALUATION DES CONNAISSANCES (à tout moment du cursus)								
MODULE D "CONNAISSANCES DU RÉPERTOIRE"								
Pour les modules A - B - C et/ou D			3 fa			ort parmi les 50 du		lation
Examinateurs : Noms, Prénom, Signatures			1 or 7		ire obligate au sort	oire du Brevet	Oui	Non
1								
2			2ème	Titre ti	ré au sort			
3			3ème	3ème Titre tiré au sort				
Observations : Pour aider le candidat à débuter le chant, le jury est autorisé à chanter la 1ère mesure de la fa							anfare.	
Module	D validé	Oui		Non		Validé précéde	mment	
MAITRISE INSTRUMENTALE								
Après validation des pré-requis (module A, B, C et D), sur une fanfare au choix,								
l'Epreuve sonnée est proposée dans les Concours Fédéraux en Région ou aux Festivals								
Pour l'épreuve sonnée					Observations			
Juges Agréés Noms, Prénom, Signatures								
Président								
2								
3								
Epreuve sonnée validée Oui			N	Non	n Barrer la mention inutile			
BREVET du SONNEUR OBTENU Oui D Non D Modules validés et épreuve sonnée réussie								